



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'AFRIQUE

Trente-deuxième session

Malabo (Guinée équatoriale), 11-14 avril 2022

**Informations actualisées sur l'élaboration de la nouvelle Stratégie
de la FAO relative au changement climatique –
Note d'information 1 – Décembre 2021**

Résumé

À la cent soixante-sixième session du Conseil, les Membres de la FAO ont demandé que des consultations inclusives soient organisées avant la cent soixante-huitième session du Conseil pour amorcer l'élaboration de la nouvelle Stratégie de la FAO relative au changement climatique (la Stratégie), qui serait en phase avec les objectifs de développement durable (ODD) et serait fondée sur les trois dimensions du développement durable, ainsi que sur les buts partagés et la coopération visant la concrétisation du Programme 2030, de l'Accord de Paris et de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement. Les participants à la cent soixante-huitième session du Conseil de la FAO, qui s'est tenue du 29 novembre au 3 décembre 2021, ont longuement débattu du contenu du document intitulée *Informations actualisées sur l'élaboration de la nouvelle Stratégie de la FAO relative au changement climatique* (CL 168/21) et ont approuvé l'ébauche annotée de la nouvelle Stratégie. La présente note complète le document *Informations actualisées sur l'élaboration de la nouvelle Stratégie de la FAO relative au changement climatique* qu'il est prévu d'examiner dans le cadre des conférences régionales (CL 168/21). Elle donne un aperçu des conclusions de la cent soixante-huitième session du Conseil qui orientent l'élaboration de la nouvelle Stratégie et suggère la suite que les conférences régionales pourraient donner.

À l'issue des débats qui se sont tenus pendant le Conseil, plusieurs Membres de la FAO ont souligné qu'il était important, dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle Stratégie, de prendre en compte la diversité des contextes, des caractéristiques, des priorités et des capacités à l'échelle des régions et des pays et au niveau local.

Suite que la Conférence régionale est invitée à donner

La Conférence régionale souhaitera peut-être donner des indications sur la poursuite de l'élaboration de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique du point de vue de la région, afin de préciser les priorités régionales en matière d'action pour le climat et la manière dont la FAO peut aider au mieux ses Membres respectifs.

Pour toute question relative au contenu de ce document, prière de s'adresser à:

Eduardo Mansur
Directeur
Bureau du changement climatique, de la biodiversité et de l'environnement
Tél.: +39 06570 5978
Courriel: OCB-Director@fao.org

I. Introduction

1. Le Conseil, à sa cent soixante-huitième session, a approuvé les grandes lignes et la feuille de route de la nouvelle Stratégie de la FAO relative au changement climatique et a dit se réjouir à l'idée de poursuivre le processus inclusif engagé avec les Membres aux fins de l'élaboration de cette stratégie thématique.
2. On trouvera dans la présente note les conclusions formulées par le Conseil, à sa cent soixante-huitième session, sur l'ébauche annotée de la nouvelle Stratégie relative au changement climatique.
3. La feuille de route pour l'élaboration de la Stratégie prévoit que, après son examen par le Conseil, à sa cent soixante-huitième session en novembre-décembre 2021, l'ébauche sera développée, puis deviendra un projet de Stratégie début 2022, lequel fera ensuite l'objet d'un processus de consultation auprès des participants aux conférences régionales, des spécialistes de la FAO et des parties prenantes externes. La version finale du projet de Stratégie relative au changement climatique sera présentée au Comité du Programme, à sa cent trente-troisième session (16-20 mai 2022), pour examen, et au Conseil, à sa cent soixante-neuvième session (13-17 juin 2022), pour adoption.
4. Une fois la Stratégie adoptée par le Conseil de la FAO, à sa cent soixante-neuvième session, un plan d'action quinquennal traçant les contours de la mise en œuvre de la Stratégie sera établi.

II. Conclusions du Conseil au sujet des informations actualisées sur l'élaboration de la nouvelle Stratégie de la FAO relative au changement climatique¹

5. Le Conseil a pris note du document portant la cote CL 168/21, intitulé *Informations actualisées sur l'élaboration de la nouvelle Stratégie de la FAO relative au changement climatique*, et du processus de consultation inclusif qui a présidé à son élaboration.
6. Le Conseil:
 - a) s'est félicité de l'élaboration par la FAO de la nouvelle Stratégie, entre autres dans le contexte de l'évaluation de la Stratégie existante, ainsi que de l'alignement sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris sur les changements climatiques, et a salué l'entente multilatérale à laquelle sont parvenus les membres lors de la vingt-sixième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 26), tenue à Glasgow, pour stimuler les efforts visant à renforcer l'ambition et l'action en matière d'atténuation, d'adaptation et de financement afin de relever les défis posés par le changement climatique;
 - b) a insisté sur le fait qu'il fallait aligner la nouvelle Stratégie sur le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO et les domaines prioritaires du programme qui y sont définis, ainsi que sur d'autres stratégies et initiatives connexes de l'Organisation, afin d'appuyer la contribution de la FAO à la réalisation de l'ODD 13 et la transition vers des systèmes agroalimentaires plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables;
 - c) a souligné qu'il importait d'éviter une approche unique et de tenir compte des objectifs que sont la croissance économique durable et inclusive, le développement social, la protection de l'environnement et l'éradication de la pauvreté et de la faim, et qu'il convenait plutôt d'adopter une approche adaptée à l'objectif visé en prenant en considération les réalités nationales et la diversité des contextes, des caractéristiques, des priorités, des synergies et des capacités à l'échelle des régions et des pays et au niveau local dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle Stratégie;

¹ CL 168/21; CL 168/PV/3; CL 168/PV/4; CL 168/PV/5; CL 168/PV/8; CL 168/PV/9; CL 168/PV/10; CL 168/PV/11; CL 168/PV/12.

- d) a souligné combien il était important d'aider les pays en développement à formuler leurs contributions déterminées au niveau national et des plans nationaux, selon qu'il convenait, notamment au moyen d'un renforcement des capacités, d'un transfert de technologies selon des conditions convenues d'un commun accord et de ressources financières, entre autres pour renforcer la résilience et l'adaptation, ainsi que l'atténuation du changement climatique;
- e) a souligné que la nouvelle stratégie de la FAO relative au changement climatique devait être alignée sur les ODD, compte tenu des trois dimensions du développement durable, ainsi que sur les objectifs conjoints et la coopération établie dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba et de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et les principes qui y sont énoncés ainsi que, selon qu'il conviendra², l'Accord de Paris sur les changements climatiques, notamment les paragraphes 2.1 et 2.2, et les paragraphes pertinents du Pacte de Glasgow pour le climat, et note, à cet égard, les paragraphes 5 et 6 du document 1/CP.26 et les paragraphes 6 et 7 du document 1/CMA.3 (décisions relatives au Pacte de Glasgow pour le climat) ainsi que les paragraphes 17 et 18 du document 1/CP.26 et les paragraphes 22 et 23 du document 1/CMA.3, extrait des décisions de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris sur le Pacte de Glasgow pour le climat;
- f) a mis en avant le rôle positif de l'agriculture durable et des systèmes agroalimentaires en ce qu'ils faisaient partie intégrante des solutions aux défis du changement climatique;
- g) a insisté sur le fait qu'il fallait adopter une approche coordonnée avec l'ensemble des parties prenantes, y compris le secteur privé, les femmes, les jeunes, ainsi que les peuples autochtones et les communautés locales;
- h) a attiré l'attention sur le fait que la Stratégie devait s'inscrire dans le mandat de la FAO, pour éviter les chevauchements avec d'autres organisations internationales en ce qui concerne le rôle des systèmes agroalimentaires, et s'attaquer aux défis climatiques conformément au mandat de l'Organisation;
- i) a demandé que l'on emploie, dans la Stratégie, des termes ayant été approuvés multilatéralement;
- j) a souligné les efforts multilatéraux déployés en matière de protection de l'environnement et les engagements pris en faveur d'une agriculture durable;
- k) s'est félicité de l'attention accordée dans la Stratégie à la gestion durable des forêts, aux besoins nutritionnels, aux océans, aux rivières et aux eaux intérieures, à la biodiversité, aux pertes et gaspillages alimentaires, à l'érosion des sols et aux approches écosystémiques;
- l) a demandé instamment à ce que l'on encourage, dans la nouvelle Stratégie, le recours à un processus décisionnel fondé sur les meilleures données scientifiques et factuelles disponibles pour promouvoir les solutions, les innovations et les pratiques optimales, notamment celles susceptibles d'être transposées à plus grande échelle et d'avoir un effet durable, qu'il conviendra d'adopter pour concrétiser l'objectif «Faim zéro» et réaliser pleinement les objectifs en matière de climat et de développement durable;
- m) a insisté sur l'intérêt qu'il y avait à veiller à ce que la Stratégie soit socialement inclusive et intègre les questions d'égalité femmes-hommes en rapport avec le changement climatique;
- n) a demandé que la Stratégie aborde la réduction des risques de catastrophe et les systèmes d'alerte rapide, le renforcement de la résilience, de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets ainsi que la réduction de la vulnérabilité au changement climatique, à la lumière des meilleures données scientifiques disponibles et en tenant compte des priorités et des besoins des pays en développement;

² En particulier les principes relatifs au paragraphe qui porte sur l'adaptation.

- o) a souligné qu'il importait de trouver des mécanismes de financement et de rechercher des partenariats innovants, y compris avec le secteur privé et les partenaires institutionnels, pour faire face au changement climatique dans le contexte des systèmes agroalimentaires, afin de prêter appui aux pays en développement, notamment aux petits États insulaires en développement;
- p) s'est déclaré favorable à l'objectif de la Direction qui consiste à achever l'élaboration de la première version de la Stratégie et à définir précisément le processus de mise en œuvre, les réalisations attendues et les indicateurs de performance, par l'intermédiaire de son plan d'action.

7. En conséquence, le Conseil a souscrit aux grandes lignes et à la feuille de route de la nouvelle Stratégie de la FAO relative au changement climatique et a dit se réjouir à l'idée de poursuivre le processus inclusif engagé avec les Membres aux fins de l'élaboration de cette stratégie thématique.